

**AVENANT n°1**  
**A LA CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL  
DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD  
AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT ET LA VILLE DE SELESTAT**

Entre :

**Le Département du Bas-Rhin**, représenté par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération n° \_\_\_\_\_ de la Commission Permanente du \_\_\_\_\_ ;

**ET**

**La Communauté de Communes de Sélestat**, représenté par son Président, Monsieur Olivier SOHLER, dûment habilitée par délibération n° \_\_\_\_\_ de Conseil Communautaire du \_\_\_\_\_ ;

**ET**

**La Commune de Sélestat**, représenté par son Maire, Monsieur Marcel BAUER, dûment habilitée par délibération n° \_\_\_\_\_ du Conseil Municipal du \_\_\_\_\_ ,

**VU** la convention partenariale \_\_\_\_\_ signée entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat conclue le \_\_\_\_\_ ;

**VU** la délibération n° \_\_\_\_\_ de la Commission Permanente du 15 octobre 2020 ayant approuvé le présent avenant ;

**VU** la délibération n° \_\_\_\_\_ du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat en date du \_\_\_\_\_ ayant approuvé le présent avenant ;

**VU** la délibération n° \_\_\_\_\_ du Conseil Municipal de la Commune de Sélestat en date du \_\_\_\_\_ ayant approuvé le présent avenant

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Le Conseil Départemental, lors de sa Séance Plénière du 9 décembre 2019 (délibération n° CD/2019/119) a décidé d'attribuer une subvention d'investissement, au titre du Fonds de développement et d'attractivité à la Communauté de Communes de Sélestat pour des projets d'aménagement cyclable.

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2020/021 du 22 juin 2020 de nouvelles dispositions des contrats départementaux de développement territorial et humain, pour accompagner la relance de l'activité consécutivement à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Ces nouvelles dispositions concernent les projets d'itinéraires cyclables inscrits au schéma des itinéraires structurants départementaux ou d'intérêt transfrontalier ayant déjà fait l'objet d'une attribution de subvention au titre du fonds de de développement et d'attractivité.

Deux projets d'aménagement cyclable, portés par la Communauté de Communes de Sélestat répondent aux critères de bonification adoptés le 22 juin 2020 au titre d'une intégration dans un itinéraire structurant départemental.

Le taux initial de la participation départementale fixée à 30% peut donc être porté à 50%, au titre de l'intégration des projets dans le réseau des itinéraires structurants départementaux.

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention partenariale dans le cadre du contrat départemental de développement territoriale et humain du territoire d'action Sud relative au projet de développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat.

Cet avenant est conclu en application de l'article 10 de la convention de partenariat précitée et portera sur les articles suivants :

- l'article 4.4 relatif au coût du projet et au plan de financement
- l'article 6.2 relatif à l'exécution du projet

### **Article 2 – Coût du projet et au plan de financement**

L'article 4.4 de la convention partenariale est désormais rédigé comme suit :

*La présente convention vaut engagement des partenaires à la réalisation des itinéraires cyclables concourant au maillage intercommunal. Le coût total du projet s'élève à 643 000 € HT.*

*Le plan de financement s'établit comme suit :*

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>	
<i>Piste Muttersholtz/Baldenheim – (travaux + Moe)</i>	<i>230 000 €</i>	<i>Etat – DSIL (10%)</i>	<i>64 220 €</i>
<i>Contournement cyclable de la STEP de Sélestat (Travaux + Moe)</i>	<i>74 000 €</i>	<i>Département du Bas-Rhin</i>	<i>229 500 €</i>
<i>Piste Sélestat/Châtenois – (Travaux + Moe)</i>	<i>339 000 €</i>	<i>Communauté de Communes de Sélestat</i>	<i>349 280 €</i>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>643 000 €</i></b>	<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>643 000 €</i></b>

*La subvention d'investissement totale du Département du Bas-Rhin à la Communauté de Communes de Sélestat pour le projet de réalisation de liaisons cyclables sécurisées sur son territoire est portée d'un montant global de 146 900 €<sup>1</sup> à **229 500 €**, représentant une aide départementale supplémentaire de 82 600 €<sup>2</sup>.*

*Les contributions financières départementales pour chaque projet sont détaillées ci-après :*

<sup>1</sup> Initialement attribuée par délibération CD/2019/119 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019

<sup>2</sup> Délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 15 octobre 2020

- Aménagement de sécurité sur la piste cyclable entre le Ried et Sélestat - Contournement de la STEP de Sélestat

Dépenses HT		Recettes HT		
Aménagement de sécurité sur la piste cyclable entre le Ried et Sélestat - Contournement de la STEP de Sélestat	74 000 €	Etat - DSIL	10%	7 400 €
		Département du Bas-Rhin	50%	37 000 €
		Communauté de Communes de Sélestat	40%	29 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>74 000 €</b>

Le Département contribue au financement du projet d'aménagement de sécurité sur la piste cyclable entre le Ried et Sélestat - Contournement de la STEP de Sélestat à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **37 000 €**. La subvention initiale attribuée est ainsi portée de 22 200 € représentant 30% du montant des dépenses éligibles<sup>3</sup>, à 37 000 € représentant 50% du montant des dépenses éligibles, soit une aide supplémentaire de 14 800 €<sup>4</sup>.

- Piste cyclable Sélestat - Châtenois

Dépenses HT		Recettes HT		
Piste cyclable Sélestat - Châtenois	339 000 €	Etat - DSIL	10%	33 900 €
		Département du Bas-Rhin	50%	169 500 €
		Communauté de Communes de Sélestat	40%	135 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>339 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>339 000 €</b>

Le Département contribue au financement du projet de piste cyclable Sélestat - Châtenois à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **169 500 €**. La subvention initiale attribuée est ainsi portée de 101 700 € représentant 30% du montant des dépenses éligibles<sup>5</sup>, à 169 500 € représentant 50% du montant des dépenses éligibles, soit une aide supplémentaire de 67 800 €<sup>6</sup>.

- Piste Muttersholtz - Baldenheim

Dépenses HT		Recettes HT		
Piste Muttersholtz - Baldenheim	230 000 €	Etat - DSIL	10%	23 000 €
		Département du Bas-Rhin	10%	23 000 €
		Communauté de Communes de Sélestat	80%	184 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>230 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>230 000 €</b>

<sup>3</sup> Délibération CD/2019/119 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019

<sup>4</sup> Délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 15 octobre 2020

<sup>5</sup> Délibération CD/2019/119 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019

<sup>6</sup> Délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 15 octobre 2020

*Le Département contribue au financement du projet de piste cyclable Muttersholtz - Baldenheim à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de **23 000 €** représentant 10% du montant des dépenses éligibles*

### **Article 3 : Modalités d'exécution du projet**

L'article 6.2. de la convention partenariale susvisée est modifiée comme suit :

*6.2. La réalisation du projet, objet de la présente convention, devra avoir fait l'objet d'une transmission d'une première facture de travaux au Département le 30 juin 2022 au plus tard conformément à la délibération n°CD/2020/021 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020.*

### **Article 4**

Les autres dispositions définies dans la convention partenariale susvisée demeurent inchangées.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(en 3 exemplaires originaux)

Pour le Département du Bas-Rhin, Le Président du Conseil Départemental,  Frédéric BIERRY	Pour la Communauté de Communes de Sélestat, Le Président,  Olivier SOHLER
Pour la commune de Sélestat, Le Maire,  Marcel BAUER	